

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-628284

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 10.932		Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	MOUNTASSAR SALAH
Nom & Prénom : MOUNTASSAR SALAH		Date de naissance : 27/08/18	
Adresse : HAY EL HAMRA 02 RUE 03 5THM 18 APP 13 AEN CHOCK, CASA		Tél. : 06.61.85.63.89	
		Total des frais engagés : 589,00 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Cachet du médecin : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> Dr. Wissal EL SOUSSI <i>Dermatologue - Vénérologue</i> Bd. 2 Mars 2017, N° 741, Etage 2 - Casablanca Tel : 06 62 86 82 81 - Fax : 05 22 87 26 81 </div>		
	Date de consultation : 02/08/2023	Age :	
	Nom et prénom du malade : Abdelhassan Wafaa		
	Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
	Nature de la maladie :	Dermatose Inflammatoire	
	En cas d'accident préciser les causes et circonstances		
	Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : **Casablanca** Le : **28 AOUT 2023**
 Signature de l'adhérent(e) : **YAHIA ACCOURI**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p><i>PHARMACIE ADOPTUS</i></p> <p><i>Rachid SLAIDI</i></p> <p><i>394 Avenue Av 2 Mai</i></p> <p><i>Bd. Inorlique Casablanca</i></p> <p><i>Tél: 0522 21 17 85</i></p>	<p>02</p> <p>08</p> <p>93</p>	<p>289,00</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr. Wissal El Soussi Ait Said

Dermatologue-Vénéréologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Maladies sexuellement transmissibles
- Dermatologie- Allergologie
- Dermatologie Esthétique
- Cosmétologie • Lasers

الدكتورة وصال السوسي آيت سعيد
إختصاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية
أمراض الجلد، الشعر، الأظافر
الأمراض المفولة جنسيا
حساسية الجلد
التجميل الطبي، الليزر

W

Casablanca, le 28/08/2023

Mr. Mountassar Wafa

28800

- Curacné 20 mg

10

FARMACIE ANDALOUS
Rachid SIAOUI
394 Avenue 2 Mars et
Bd. Panoramique Casablanca
Tel: 092221785

1415 molt 3 mois

- Gracial cp

1415 molt 22 jours

quit molt 04 jours

1450 peu répétitive

- Agusclar Coll

500g x 3/3

454.00

Dr. WISSAL EL SOUSSI
Dermatologue - Vénéréologue
30, 2 Mars Andalous 3 N° 741, Etage 2
Casablanca
06 62 86 82 81 / 05 22 21 7851

 drelsoussiwissal@gmail.com

05 22 87 26 81 / 06 62 86 82 81

Bd 2 mars Andalous 3 n°741 étage 2 (croisement Bd 2 mars et Bd panoramique) Casablanca
شارع 2 مارس، أندلس 3، رقم 741 الطابق الثاني الدار البيضاء (تقاطع شارع 2 مارس المنظر العام)